

Imagine la futuralité

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 27 janvier 2026
DELIBERATION n°2026_01_09PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES LA COMBE – SURGERES – SIGNATURE DE L'ACTE DE DEPOT DES
PIECES DU LOTISSEMENT

Nombre de membres :		
En exercice	Présents	Votants
50	31	36
Quorum : 26		

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX

Présents / Membres titulaires :

Jean GORIOUX - Catherine DESPREZ - Christian BRUNIER - Raymond DESILLE -Eric BERNARDIN (a reçu pouvoir de Jean Michel SOUSSIN) - Gilles GAY - Pascal TARDY - Christophe RAULT - Anne-Sophie DESCAMPS - Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Marylise BOCHE) - Pascale GRIS - Christelle GRASSO - Joël LALOYAUX - Marie France MORANT- Olivier DENECHAUD - Baptiste PAIN - Florence VILLAIN -Pascal MAGINOT (a reçu pouvoir de Angélique PEINTRE) - Catherine MOREAU - Lydia BERETTI -Philippe BARITEAU (a reçu pouvoir de Micheline BERNARD) - Bruno CALMONT - Valérie RIVÉ - Sylvie PLAIRE (a reçu pouvoir de Frédérique RAGOT) - Jean-Yves ROUSSEAU - Kévin BAYNAUD - Stéphane AUGE - Laurent ROUFFET

Présents/ Membres suppléants :

Yannick BODAN, Françoise DURRIEU, Richard MOREAU

Absents :

François PELLETIER (excusé), David CHAMARD (excusé), Barbara GAUTIER (excusée), - Philippe BODET (excusé), Didier TOUVRON (excusé), Danielle BALLANGER (excusée), Christophe FOLOPPE (excusé)
Éric GUINOISEAU, Emmanuel NICOLAS, Steve GABET, Matthieu CADOT, Pascale BERTEAU, Younes BIAR, Thierry BLASZEZYK,

Secrétaire de Séance :
Baptiste PAIN
Convocation envoyée le :
21 janvier 2026

Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Télétransmission en préfecture le : 10 FEV. 2026
n°: 017-200041614-20260127-2026_01_09-DE
Date de publication sur le site Internet : 10 FEV. 2026

**PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES LA COMBE – SURGERES – SIGNATURE DE L'ACTE DE DEPOT DES
PIECES DU LOTISSEMENT**

Vu le Permis d'Aménager portant Evaluation Environnementale N° 017.434.20.A0001 accordé le 19 février 2021 ayant pour objet la création d'un lotissement de 25 lots destiné à accueillir des activités à vocation principalement industrielles, sur un terrain situé au lieu-dit « Bas Fief des Fosses » à Surgères (17700),

Vu le Permis d'Aménager Modificatif N° 017.434.20.A0001-M1 accordé le 12 août 2025 ayant pour objet la modification des règles d'implantation par rapport aux voies, et la modification du règlement,

Vu l'aménagement récent du nouveau Parc d'Activités Economiques de La Combe à Surgères, qui propose une contenance cadastrale totale de terrain à bâtir de 101 053 m² répartie sur 24 lots de 946 m² à 8 816 m², pour une surface de plancher maximum de 49 900 m². Le lot N° 24 (6 066 m²) ne bénéficie d'aucune surface de plancher autorisée, étant exclu des surfaces constructibles en raison des contraintes archéologiques,

Vu l'avis favorable de la conférence des Maires en présence du bureau communautaire, le 12 janvier 2026,

Monsieur Eric BERNARDIN, Vice-Président en charge du développement économique, informe les membres du Conseil Communautaire que préalablement à la réalisation de la première vente, la Communauté de Communes doit procéder au dépôt des pièces constitutives du nouveau lotissement auprès d'une étude notariale, ainsi qu'à la signature de l'acte correspondant.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité,

- **Donne** acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- **Autorise** Monsieur le Président à procéder au dépôt des pièces constitutives du nouveau lotissement auprès d'une étude notariale, et à signer l'acte correspondant,
- **Précise** que les frais relatifs à cet acte seront pris en charge par la Communauté de Communes et que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026 du budget annexe Parc d'activités La Combe,
- **Autorise** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président en charge du Développement Economique à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération,

Pour extrait conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 03 février 2026

AR Prefecture

017-200041614-20260127-2026_01_09-DE
Reçu le 10/02/2026

Le Président

Jean GORIOUX

Le secrétaire de séance

Baptiste PAIN



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.